



Réf. Farde e-Assemblées : 2359198

N° OJ : 16

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

Objet : Scrl Centre d'Entreprises Dansaert.- Subside : 96.679,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 17/12/2001 y relative ;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire 2020 ;

Considérant qu'une décision formelle du Conseil communal s'impose en vue de préciser le nom du bénéficiaire, en vue de pouvoir procéder à la liquidation de ce subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Un subside de 96.679,00 EUR est octroyé au Centre d'Entreprises Dansaert pour le fonctionnement du Guichet d'Economie Locale de la Ville de Bruxelles. La dépense sera engagée à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2020.

Annexes :